

1 <i>Intitulé du module</i>	<b>Formation pratique 2 (FP2) - Temps partiel</b>						2025-2026
<b>Code</b> T.TS.SO359.FP2TP.25	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres	<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres		

## 2 *Organisation*

### **Crédits ECTS \***

#### **27 crédits ECTS**

- la partie formation "terrain" équivaut à **24 ECTS**
- la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique équivaut à **3 ECTS**
- **un processus de supervision pédagogique est requis**

Volée TP2021

**Semestre 8 : Printemps 2025** (choix du taux d'engagement pour la FP)

**Semestre 9 : Automne 2025** (préparation, recherche de place et début FP2)

**Semestre 10 : Printemps 2026** (période de FP2)

### **Langue(s)**

- français

## 3 *Prérequis*

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### **Autres prérequis**

- Trouver une place de FP2 en respectant les règles de recherche figurant dans le document « règles relatives à la recherche de place de formation pratique » dans le délai imparti.
- La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toutes les expériences préalables.
- Pour les personnes convoquées, se présenter aux permanences obligatoires aux dates indiquées.
- Réactiver le·la superviseur·e avant le début de la période de formation pratique.

Si ces prérequis ne sont pas remplis, l'accès à la FP2 sera refusé et l'étudiant·e réalisera sa période de formation pratique au semestre de printemps 2027.

## 4 *Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \**

Les 8 compétences du référentiel peuvent être travaillées durant la formation pratique selon ce qui aura été validé dans le contrat pédagogique tripartite (DCPT2).

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.

3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

À l'issue de la formation pratique 2, les étudiant·es seront en mesure d'atteindre les niveaux de compétence de la partie « terrain » et de la partie « intégration » suivants :

**Niveau de compétence visé pour la partie "terrain" (selon annexe 1 aux dispositions d'application sur la formation pratique relatives au PEC20 BATS) :**

- Distinguer les valeurs (personnelles, professionnelles et organisationnelles), restituer les dilemmes éthiques dans une situation de travail donnée.
- Identifier les ressources nécessaires à l'exercice de la profession dans le cadre de la formation pratique et identifier ses besoins en matière de professionnalisation dans le cadre de la formation Bachelor.
- Appréhender les spécificités d'une relation professionnelle dans sa dimension interindividuelle, groupale et communautaire et engager des relations dans une posture en cohérence avec la mission et les pratiques de références de l'institution de formation pratique.
- Participer à des actions en travail social, contribuer à leur analyse et à leur évaluation en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques, des savoirs d'action.
- Interroger le sens de l'action sociale au sein de l'institution de formation pratique et en repérer les enjeux.
- Adopter des postures, attitudes et techniques qui favorisent les échanges et la transmission adéquate des informations aux personnes concernées (bénéficiaires, collègues, etc.) au sein de l'institution ou du service.
- S'insérer adéquatement dans le travail en équipe et collaborer avec ses collègues direct·es; identifier l'ensemble des actrices et acteurs au sein du réseau et nommer leurs spécificités dans une intervention sociale donnée.
- Identifier et comprendre les divers déterminants de l'organisation ; se situer dans sa fonction, hiérarchiser les tâches d'administration afin de les réaliser.

**Niveau de compétence visé pour la partie "intégration":**

- Présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyens de différents cadres de référence.
- Comprendre son activité professionnelle ainsi que le contexte structurel dans lequel elle se situe. Saisir les dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Identifier le sens de l'action professionnelle.
- Évaluer son action professionnelle.
- Développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Travailler et développer une posture et une identité professionnelles.
- Se positionner dans son processus de formation.
- Conceptualiser par oral et par écrit sa pratique professionnelle.
- Développer la capacité d'analyse et d'élaboration en collectif par analogie à une équipe professionnelle.

**5 Contenu et formes d'enseignement \***

La formation pratique se compose de trois éléments distincts permettant le développement des compétences susmentionnées : une partie « terrain », une partie « intégration » et une supervision pédagogique.

**Contenu pour la partie "terrain" :**

"La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant·es qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative" (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend les éléments suivants :

- Intégration et travail dans une institution, expérience et pratique réflexive ;
- Élaboration, rédaction, discussion et mise en œuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2) ;
- Accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF) ;

- Élaboration et rédaction d'un rapport écrit ;
- Évaluation tripartite de la période de FP (étudiant·e, PF, responsable de suivi de formation (RFP) ;

**Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :**

- Suivi par un·e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un·e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel·les de terrain.

**Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain":**

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action et la transformation des situations réelles en compétences en mettant l'action sur la dimension collective de la professionnalisation.

- Analyse de la pratique
- Socialisation des expériences professionnelles

**Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" :**

- Analyse de la pratique. Travail en atelier à partir de situations extraites de la pratique professionnelle (Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives - GEASE).

L'étudiant·e réalise en parallèle un processus de supervision pédagogique individuelle ou en groupe afin d'accompagner et élaborer le processus de formation pratique.

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

La validation des deux parties (terrain et intégration) est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie d'intégration est validée selon la notation "acquis / non acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation A à F et la note attribuée pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise, (l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social) et que l'étudiant·e ait accompli le processus de supervision pédagogique.

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

- Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation pratique.
- **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2<sup>ème</sup> partie** (au plus tard **10 semaines** à partir du 1<sup>er</sup> jour de formation pratique).
- Rapport écrit de formation pratique validé par le ou la RFP de la HETSL. Si le ou la RFP demande des compléments au rapport, ces derniers doivent être rendus au plus tard le dernier jour du semestre (cas de parcours particuliers validés par le vice-décanat cursus exceptés). Ces compléments font l'objet d'une évaluation par le ou la RFP et peuvent ne pas être acceptés.
- Bilan écrit du ou de la PF.
- Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative du·de la PF et du·de la RFP).

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain":

- Présentations écrites et orales d'une situation extraite de la pratique professionnelle
- Respect des délais de restitution des documents
- Présence obligatoire et participation active

Une absence de l'étudiant·e pour la partie « intégration » fera l'objet d'un travail compensatoire. Des absences répétées et/ou la non-réalisation des travaux demandés peuvent conduire à la non-acquisition de la partie « intégration » (cf. « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social »). En cas de travail complémentaire dû à une absence, restitution du complément dans les délais impartis.

Exigences de validation relatives à la supervision pédagogique

L'étudiant·e doit avoir accompli un processus de 10 heures de supervision pédagogique et remis l'attestation qui certifie sa réalisation

**En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain",** la partie "intégration" ainsi que la supervision pédagogique seront également interrompues et non validées.

**Modalités de répétition :**

En cas d'obtention de la note « F », répétition du module Formation pratique 2 l'année académique suivante y compris les prérequis, la partie « intégration » et la supervision pédagogique.

7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation  
(en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Autres modalités de remédiation**

**Remarques**

**Bases règlementaires :**

- Les **Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social** fixent les conditions d'application des contenus et des formes d'évaluations de la formation pratique ([https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiants-ts/modules/FP/Divers/Disposition\\_application\\_PEC\\_2020\\_v31.05.2023.pdf](https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiants-ts/modules/FP/Divers/Disposition_application_PEC_2020_v31.05.2023.pdf)).
- Le **Guide-cadre de la supervision pédagogique de la filière Bachelor of Arts en Travail social**, (<https://www.hes-so.ch/domaines-et-hautes-ecoles/travail-social/supervision-pedagogique-bats>) fixent les conditions de la supervision.

**Utilisation de l'IA :**

Les modalités d'utilisation autorisée de l'intelligence artificielle générative (IA) seront communiquées ultérieurement.

9 **Bibliographie**

- Beausejour, D. (2002). Créer un contexte de coopération client-intervenant. L'approche systémique en travail social [dossier]. *Les cahiers de l'Actif*, 308-309, 75-84.
- Chouinard, I. & Couturier, Y. (2006). Identité professionnelle et souci de soi en travail social. *Nouvelles pratiques sociales*, 19 (1), 176-182.
- Focant, P. Mienee, J.-F. (2016). L'éthique entre altruisme et utopie ou la question relative « au bon, au vrai, au juste ». *Le Sociographe*, 54, 1-9.
- Lamy, M. (2001). Propos sur le G.E.A.S.E. *Expliciter*, 43.
- Sanson, K. (2006). Pluridisciplinarité : intérêt et conditions d'un travail de partenariat. *Le journal des psychologues*, 242, 24-2.

**Nom de la ou du responsable de module \***

KRAFFT Matthieu

**Descriptif validé le \***

12 août 2025

**Descriptif validé par \***

CSUPOR Isabelle

1 <i>Intitulé du module</i>		<b>Professionnalité et recherche</b>		2025-2026
<b>Code</b>	<b>Type de formation *</b>			
T.TS.SO359.Intv2.F.25	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>	
<input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
2 <i>Organisation</i>				
<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>			
3 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français			
<b>Volées :</b> PT 2023, EE 2022, TP 2021 et étudiant·es exempté·es du portfolio				
<b>Semaines :</b> Jeudi 28 mai 2026, Vendredis 22 et 29 mai 2026				
3 <i>Prérequis</i>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
<b>Autres prérequis</b>				
4 <i>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</i>				
<u>Compétences</u>				
2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation. 5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international. 6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés dans leur contextes variés.				
Au terme du module, les étudiant·e·s seront capable de/d' ;				
1) <b>Pour la démarche portfolio :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conscientiser et analyser et au moyen d'une auto-évaluation l'état de progression vers l'acquisition des huit compétences du PEC20 en démontrant une posture réflexive sur le parcours de formation lors de la présentation du bilan final du portfolio.</li> <li>- Identifier les besoins et intérêts en matière de formation continue dans une perspective de professionnalisation continue.</li> </ul>				

**2) Pour la journée « *Quid après les études ?* »**

- Identifier différentes possibilités de s'exprimer, d'agir, de donner voix et de se former une fois entrée dans la vie professionnelle.
- Formuler des retours constructifs dans une visée d'amélioration du programme de formation suivi.

**5 Contenu et formes d'enseignement \***

*Le module contient deux parties : une journée consacrée au bilan final du portfolio ainsi qu'une journée d'ateliers à choix sur diverses thématiques en lien avec la période post-études. Les différents ateliers seront suivis de l'évaluation du cursus de formation par les étudiant·es. L'inscription ainsi que la participation aux deux journées du module est obligatoire.*

**Bilan final du portfolio selon la date et l'horaire convenus avec le·la responsable de groupe le 22 ou 28 mai 2026**

Avant de procéder au bilan final, chaque étudiant·e doit avoir documenté au minimum une expérience d'apprentissage pour chacune des 8 compétences du PEC20. Les apprentissages qui peuvent figurer dans le portfolio ne se limitent pas uniquement aux connaissances théoriques, mais également à des moments de transformation saillants, aux activités ou expériences vécues dans le cadre du cursus en école ou hors école, à condition qu'ils puissent être liés à une ou des compétence(s) et de manière significative.

Afin de préparer le bilan final, les étudiant·es s'appuient sur toutes les documentations effectuées dans leurs portfolios. Une prise de recul et une analyse fine de leurs processus de formation seront nécessaires. Les présentations des bilans finaux auront lieu dans les groupes de références.

**Quid après les études et évaluation du cursus de formation par les étudiant·es le vendredi 29 mai 2026:**

Comment s'engager, rendre visible, échanger et publier en travail social et se former à la suite des études ? Cette journée offre d'abord un choix d'ateliers sur des thématiques variées en lien avec la période à venir après les études. On traitera des différentes possibilités de s'engager en travail social en prenant la parole, en participant à une recherche ou à des réseaux professionnels, en publant ou en militant dans des mouvements sociaux. On abordera également les possibilités de formation continue.

En fin de journée, après le remplissage d'un questionnaire quantitatif, les étudiant·es seront réparti·es par groupe et par option pour un moment d'échanges sur leur cursus de formation.

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

La participation au module Professionnalité et recherche sera validée au moyen de trois modalités :

- Présentation du bilan final du portfolio dans les groupes de référence le **22 ou le 28 mai 2026**, à la date communiquée par le·la référent·e de groupe.
- Contrôle des inscriptions et participation obligatoire aux ateliers et à l'évaluation de la formation du **vendredi 29 mai 2026**.

**Modalités de répétition :**

En cas d'obtention de la note « non acquis », les possibilités de répétition sont les suivantes :

Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2<sup>e</sup> session prévue durant la même année académique, soit :

- En cas de non-présentation du *bilan final du portfolio*, le présenter sous forme orale d'entente avec sa ou son référent·e portfolio. La présentation orale devra être effectuée au plus tard le **vendredi 28 août 2026 (semaine 35)**.
- En cas de non-participation à la journée « *Quid après les études* » du 29 mai 2026, rendre un travail écrit au plus tard le **vendredi 28 août 2026 (semaine 35)**.

**7 Modalités de remédiation \***

7a

**Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Autres modalités de remédiation**

**Domaine HES-SO:** Travail social  
**Filière:** Travail social

**Descriptif de module**

**Remarques**

9 **Bibliographie**

**Nom de la ou du responsable de module \***

PFLEGHARD Saskia

**Descriptif validé le \***

14 janvier 2026

**Descriptif validé par \***

CSUPOR Isabelle